Français عربي **f f ⊡ in**



<u>Accueil</u> <u>Actualités</u> Djibouti La Présidence Le Gouvernement Les Institutions

Journal Officiel

Décret n°2022-082/PRE portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'Etat.

GG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT 99

VU La Constitution du 15 septembre 1992;

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution ;

VU Loi n°100/AN/15/7ème L du 11 juillet 2015 portant création de l'Agence Nationale des Systèmes d'Informations de l'Etat ;

VU Le Décret n°2015-287/PRE portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'Etat (ANSIE) ;

VU Le Décret n°2016-022/PRE du 26 janvier 2016 portant modification du Décret portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'Etat (ANSIE) ;

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre ;

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères ;

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 Janvier 2022 portant remaniement Ministériel ;

SUR Proposition de la Présidence de la République.

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 Avril 2022.

DECRETE

Article 1 : Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'Etat est composé des membres dont les noms suivent :

- M. Almis Mohamed Abdillahi, Représentant de la Présidence ;
- M. Ali Sillaye Abdallah, Représentant de la Primature ;
- M. Ahmed Omar Djama, Représentant du Ministère de l'Intérieur ;
- M. Simon Mibrathu, Représentant du Ministère du Budget ;
- M. Abdoulkader Mohamed Garad, Représentant du Ministère de la Santé ;
- M. Mohamed Abdallah Mahyoub, Représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle ;
- M. Feyçal Khaireh Chirdon, Représentant du Ministère de la Communication, chargé des Postes et des Télécommunications ;
- Mme Hibo Youssouf Mouhoumed, Représentante du Ministère du Travail chargé de la Formalisation et de la Protection Sociale ;
- M. Abdallah Ibrahim Omar, Représentant du Ministère Délégué chargé de l'Economie Numérique et de l'Innovation.
- Article 2 : Les membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Systèmes d'information de l'Etat sont nommés pour une durée de trois ans renouvelables.
- Article 3 : Le présent Décret prend effet à compter de la date de signature et sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

Fait à Djibouti, le 19/04/2022

Le Président de la République, Chef du Gouvernement ISMAÏL OMAR GUELLEH



Copyright © 2023 Présidence de la République - tout droit reservé. Réalisé par l'ANSIE